EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 juin 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six juin deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 juin 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Antoine RECHAGNEUX, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Nicole PRIEUX à Jean-Christophe CERVANTES**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Dominique ROGUE-SALLARD**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur le Maire sort pour l'examen et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside pour la question n°3.
Madame Isabelle PADOVANI et Monsieur Antoine RECHAGNEUX quittent la séance avant le vote de la question n°8 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Louis COUSTES quitte la séance pendant le débat de la question n°11 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Simon POURRET donne pouvoir à Madame Valérie BERNARD et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Madame Géraldine BASTIEN donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Monsieur Jérôme GODARD donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Madame Marianne MAXIMI donne pouvoir à Madame Laurence SCHLIENGER et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance avant le vote de la question n° 14 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO et quitte la séance avant le vote de la question n° 26.
Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT et quitte la séance avant le vote de la question n°43.

Rapport N° 22

BASSIN DE STOCKAGE - RESTITUTION DES EAUX USÉES DES VERGNES. CESSION DU FONCIER À CLERMONT-COMMUNAUTÉ

Dans le cadre de la réalisation d'un bassin de stockage-restitution des eaux usées sur le secteur des Vergnes, Clermont-Communauté a besoin, pour construire cet ouvrage, d'une surface d'environ 700 m² située sur les parcelles cadastrées AT n° 296 et 192, propriétés de la commune de Clermont-Ferrand.

Cet équipement sera composé (voir plan) :

- d'un bâtiment hors sol d'environ 250 m², de 6 « bancs » à usage d'entrée d'air d'environ 1,50 m² chacun ainsi que d'un banc central d'environ 2,25 m² dont les emprises seront cédées en totalité à Clermont-Communauté.

Un document d'arpentage sera effectué pour déterminer la surface exacte et diviser le terrain.

- de volumes souterrains pour le bassin d'environ 318 m² et pour deux locaux techniques d'environ 25 m² et 27 m² ainsi que d'un volume aérien correspondant à une « casquette » d'environ 29 m². Ces volumes feront l'objet d'un état descriptif de division en volumes.

Par ailleurs, une zone de travaux sera définie et fera l'objet d'une autorisation.

A l'issue de ces travaux, la surface de l'assiette foncière non construite sera aménagée dans la continuité de la place des Droits de l'Homme sous la forme d'un espace vert à vocation récréative et sera accessible aux habitants du quartier.

Cette cession de foncier se fera à l'euro symbolique compte tenu de l'intérêt général de ces équipements et au vu de l'avis des Domaines du 11 mai 2015.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'accepter les conditions de cette transaction et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

DELIBERATION

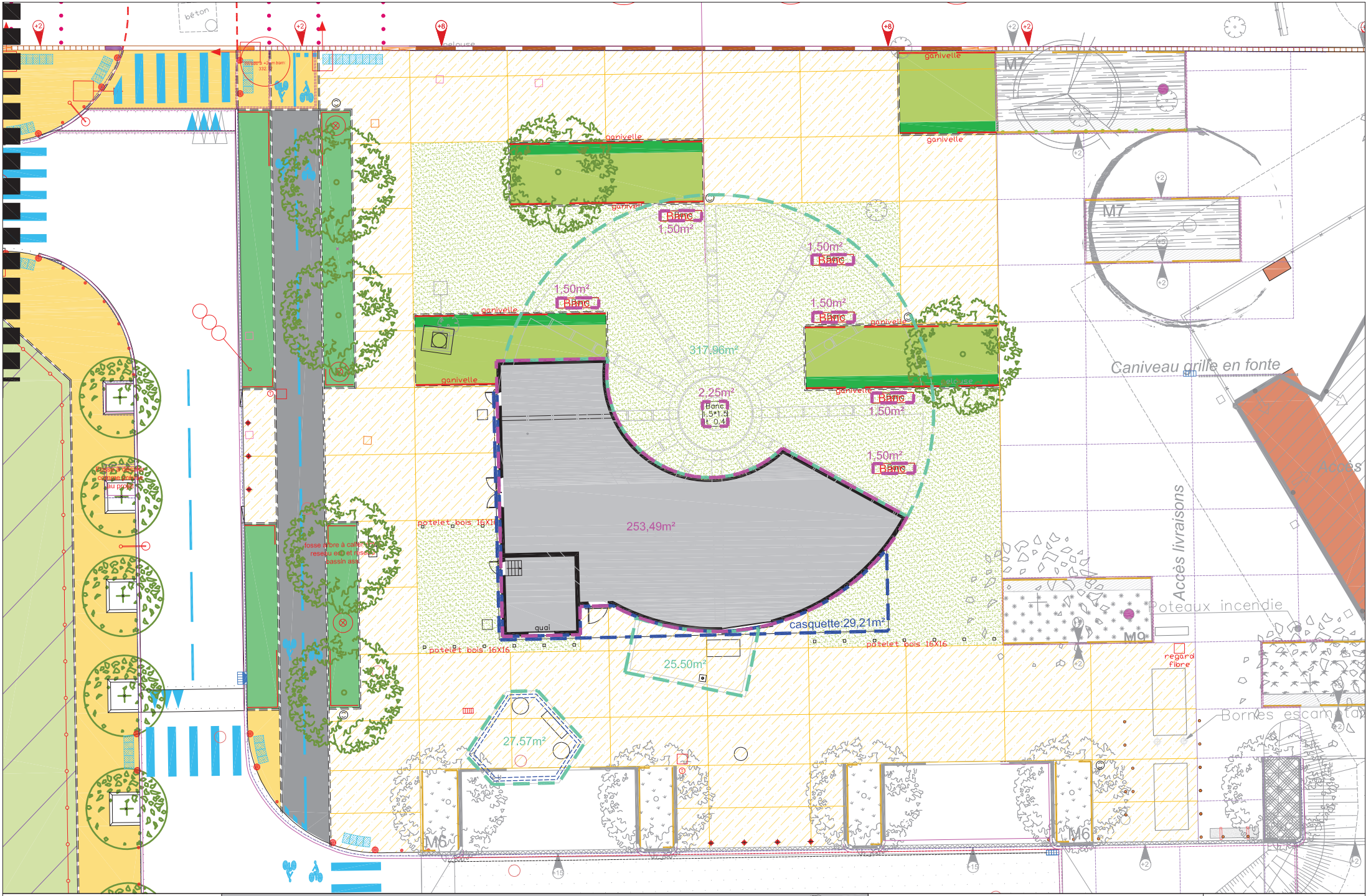
La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 6 juillet 2015

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Grégory BERNARD



VILLE DE CLERMONT-FERRAND

DIRECTION DE L'URBANISME
PÔLE MAÎTRISE D'OEUVRE
CONCEPTION

BASSIN D'ASSAINISSEMENT VERGNES

Aménagement de surface

Echelle:
1/200